

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

### Séance du vendredi 5 avril 2024

À l'ouverture de la séance, vingt-sept membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés et six procurations ont été enregistrées.

#### **Membres désignés par le Recteur de l'académie de Dijon**

Monsieur Thierry GOATER

Madame Pascale SOVCIK

Madame Elisabeth OUDON (présente jusqu'à 10h55) - procuration à madame Pascale SOVCIK

Monsieur Cédric PETITJEAN

Madame Audrey BOISSON – procuration à monsieur Cédric PETITJEAN

#### **Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne**

Madame Audrey BENTZ – procuration à monsieur Jean-François GIRET

Monsieur Jean-François GIRET

Madame Nadine MILLOT – procuration à madame Sandrine ROUSSEAUX

Monsieur Alain LOUAZEL

Madame Sandrine ROUSSEAUX

Monsieur Thierry HOHL

#### **Membre représentant Dijon métropole**

Monsieur Franck LEHENOFF

#### **Membres élus**

Collège B : représentants des maitres de conférences ou assimilés

Monsieur Pierre LECEFEL

Madame Sophie AUDIDIÈRE

Collège C : représentants des autres enseignants relevant d'un établissement d'enseignement supérieur

Monsieur Sébastien DELARCHE – procuration à madame Hélène CONFURON

Madame Hélène CONFURON

Collège D : représentants des autres enseignants relevant de l'éducation Nationale

Madame Christiane SALMAIN-NORMAND – procuration à madame Séverine DELEPIERRE

Monsieur Étienne BOGGIO

Collège E : représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN

Madame Séverine DELEPIERRE



Monsieur Norbert PERROT ayant terminé son mandat, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de l'INSPE de Bourgogne, madame Pascale SOVCIK préside le début de cette séance du conseil de l'institut.

Constatant que le quorum est atteint, la présidente ouvre la séance à 10h00.

Avant de dérouler l'ordre du jour, madame Pascale SOVCIK présente les nouveaux membres du CI : monsieur Franck LEHENOFF, représentant de la ville de Dijon ; monsieur Thierry GOATER et madame Nadine NORGEOT-VERON, membres désignés par monsieur le recteur ; madame Sandrine ROUSSEAUX et madame Nadine MILLOT, membres désignés par monsieur le président de l'université de Bourgogne ; monsieur Pierre LECEFEL, madame Sophie AUDIDIÈRE, monsieur Sébastien DELARCHE, madame Hélène CONFURON, et monsieur Etienne BOGGIO, représentants élus des enseignants et personnels de l'INSPE ; monsieur Paul MATHEY, madame Marine ROUCOU, monsieur Hugo GARCIA et madame Léa GAUNET, représentants élus des usagers.

### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2023**

Un membre du conseil, bénéficiaire d'une procuration, ne prenant pas part au vote, le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2023 est **approuvé avec vingt-cinq voix pour**.

### **2 – Élection du nouveau président du conseil de l'institut**

La parole est donnée à madame Elsa LANG RIPERT. Elle rappelle que l'élection du président du conseil est régie par l'article 7 des statuts de l'INSPE. Ce dernier stipule que le président du conseil est élu parmi les personnalités extérieures désignées par le recteur d'académie, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour.

Monsieur Thierry GOATER, seul candidat, demande la parole pour remercier monsieur le recteur de la confiance qu'il lui témoigne en le nommant au conseil de l'institut et pour se présenter aux membres du CI. Il mentionne ses diplômes (CAPES et agrégation d'anglais, DEA en études anglaises et un doctorat en littérature anglaise du XIX<sup>ème</sup> siècle) puis sa carrière professionnelle débutée en tant que professeur certifié et agrégé dans des établissements du second degré, puis professeur agrégé détaché dans l'enseignement supérieur avant d'obtenir le statut de maître de conférences en littérature et langue anglaises.

Il indique aux membres du conseil avoir dirigé le département d'anglais de l'université Rennes 2 de 2007 à 2010. Il a été élu membre du conseil de l'UFR langues de 2005 à 2009. Il a occupé le poste de vice-président en charge des relations internationales de 2012 à 2015 toujours à l'université Rennes 2. Il a ensuite été nommé membre au conseil national des universités en 11<sup>ème</sup> section (anglais) de 2015 à 2017.

Dans ses différentes fonctions, monsieur Thierry GOATER souligne qu'il a été amené à beaucoup travailler avec l'INSPE de Bretagne et toujours en bonne intelligence.

Nommé à l'inspection générale en janvier 2018, monsieur Thierry GOATER occupe aujourd'hui la fonction de correspondant territorial de l'inspection générale dans l'académie de Dijon.

Aucune question ne lui étant posée, il est procédé au vote.

**Monsieur Thierry GOATER est élu** au premier tour avec 100 % des voix. Il remercie l'ensemble du conseil de leur confiance.

### 3 – Apposition d’une plaque commémorative sur le site INSPÉ rue Charles Dumont

Madame Elsa LANG RIPERT informe les membres du conseil du souhait des équipes éducatives et de direction de donner à l’amphithéâtre du site INSPÉ rue Charles Dumont le nom de Samuel PATY.

Il sera apposé une plaque commémorative où il sera inscrit :

Amphithéâtre  
SAMUEL PATY  
(1973-2020)

Professeur d’histoire-géographie et d’enseignement moral et civique  
Hommage aux professeurs victimes du terrorisme dans l’exercice de leur métier

La cérémonie officielle aura lieu au mois d’octobre 2024 lors de la journée de la laïcité à l’université de Bourgogne.

Cette proposition est **approuvée à l’unanimité** des membres présents ou représentés.

### 4 – Modification des statuts et du règlement intérieur

La parole est donnée à madame la directrice de l’INSPÉ qui explicite les modifications soumises au conseil ce jour.

La révision des statuts porte sur la composition du conseil de l’institut et concerne plus précisément le représentant d’une collectivité territoriale. Il est suggéré de supprimer « en l’occurrence de Région Bourgogne Franche Comté » de l’article 5 afin d’avoir la possibilité d’accueillir des personnalités extérieures d’autres collectivités.

Concernant la modification du règlement intérieur, il est proposé de rajouter, dans le domaine de compétence du conseil de l’institut restreint, les congés pour projets pédagogiques (article 13).

Les modifications des statuts et du règlement intérieur de l’INSPÉ sont **approuvées à l’unanimité** des membres présents ou représentés.

### 5 – Point d’information relatif au dialogue d’objectifs et de moyens (DOM)

Madame Elsa LANG RIPERT garde la parole afin de détailler le calendrier des différentes phases du dialogue d’objectifs et de moyens qui se clôturera par la notification de l’arbitrage final prévue mi-juillet.

Madame Chantal CLERC rappelle les montants de la charge d’enseignement et de la dotation financière notifiés pour l’année universitaire 2023-2024.

Si la dotation attribuée à l’INSPÉ est constante depuis plusieurs années malgré l’augmentation du coût des fluides, monsieur Alain HELLEU, DGS de l’uB, souligne la prise en charge du surcoût énergétique directement par l’université.

Concernant le volet ressources humaines relatif aux BIATSS, madame la responsable administrative précise que l’objectif reste la stabilisation et la pérennisation des équipes.

Pour les enseignants, monsieur Julien MUGNIER signale qu'une réflexion est menée pour la demande d'une création d'un poste de PRAG en histoire géographie en raison du volume d'heures très important porté par des AFA dans le parcours MEEF 2<sup>nd</sup> degré histoire et géographie.

Madame Véronique PARISOT s'alarme du fait qu'à la rentrée prochaine, il ne pourrait rester qu'un seul enseignant chercheur à l'institut Denis Diderot alors que ce département a en charge deux masters.

Madame Géraldine FARGES indique qu'un poste de professeur des universités et deux postes de maîtres de conférences sont susceptibles d'être vacants dans le département des sciences de l'éducation.

Madame la directrice de l'INSPE rappelle, pour terminer ce point relatif aux DOM, le nombre de postes d'enseignant gelés par département : quatre au département Diderot, huit au département MEEF et un en sciences de l'éducation.

## 6 – Questions relatives à la formation

### a. Fiches filières

Le président du conseil de l'institut donne la parole à madame Géraldine FARGES pour les modifications concernant les sciences de l'éducation.

Pour le parcours « Expertise et Recherche en Sociologie et Économie de l'Éducation » (ERSEE), il s'agit de transférer une unité d'enseignement (UE) du semestre 2 vers le semestre 1 pour rééquilibrer les deux périodes d'études. Les autres changements sont mineurs avec quelques variations dans les intitulés.

Pour le master « Pilotage et Évaluation dans les Systèmes Éducatifs » (PESE), les modifications sont également secondaires puisqu'il s'agit simplement de renommer les UE dans une logique croissante de blocs en blocs.

Madame Sophie AUDIDIÈRE a la parole pour la licence « Éducation Formation Enseignement Culture » (EFEC). Elle justifie les quelques révisions de volumes horaires par une meilleure adaptation pédagogique.

Concernant le parcours professeur documentaliste MEEF 2<sup>nd</sup> degré, monsieur Julien MUGNIER se charge d'énumérer et d'explicitier les modifications proposées. Elles sont la conséquence de la volonté de l'UFR lettres et philosophie de ne plus co-porter cette formation. Ainsi, l'intégralité des changements (principalement des modifications pour les cours mutualisés) a pour seul objectif le transfert vers l'INSPE de ce master. Le directeur du département MEEF précise que les étudiants vont, en majorité, conserver les mêmes enseignants.

Pour le parcours professeur de sciences de gestion, il indique que la nouvelle dénomination sera professeur d'éco-gestion afin de faciliter la recherche de cette filière dans le logiciel « Mon Master ».

Madame Véronique PARISOT prend la parole pour présenter deux révisions relatives au master 2 « Projects in International and European Cultural Engineering » (PIECE) et au master 2 « Direction de Projets ou Établissements Culturels » (DPEC). La première concerne l'ajout de 24 heures TD (HTD) à l'UE 10 intitulée « voyage d'étude » du master 2 DPEC. La seconde, relative au master 2 PIECE, accroît de 31, 5 HTD les UE7, 8 et 9, respectivement intitulées « new medias and means of communication », « communication and globalisation » et « culture from a French perspective ».

Madame Sandrine ROUSSEAUX interroge la directrice du département Denis Diderot sur le contenu de l'UE « voyage d'étude ». Suite à la réponse apportée, il est convenu de modifier l'intitulé par « étude de terrain » pour une meilleure valorisation de cette unité d'enseignement.

Ces modifications de fiches filières sont **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

La proposition de non-compensation de la note obtenue au mémoire pour le master ERSEE est formulée par madame Géraldine FARGES. Cette composition, épreuve terminale de la 2<sup>nd</sup>e année de master, permet d'évaluer un étudiant dans sa capacité à mener en toute autonomie un projet de recherche.

En lien avec le sujet de la rédaction des mémoires, une discussion s'instaure sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et son emploi à mauvais escient.

Madame ROUSSEAU précise que, si les dossiers pour suspicion de fraude ne sont pas très étayés, ils ne peuvent aboutir. Monsieur Thierry GOATER abonde dans ce sens et souligne que des réflexions sont menées au ministère car la formation des élèves, des étudiants mais aussi des enseignants à la bonne utilisation de cet outil va s'avérer primordiale, même si cela pose des problèmes pour le travail sur les évaluations.

Cette non-compensation est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Pour le dernier point relatif aux fiches filières, la parole est donnée à madame Sophie AUDIDIÈRE pour exposer la maquette de la 2<sup>ème</sup> année du parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE).

Elle signale que la proposition soumise au conseil de l'institut a déjà été approuvée par le conseil de perfectionnement.

6

Les neuf unités d'enseignement ont été structurées afin de respecter une cohérence dans le continuum avec la 1<sup>ère</sup> année de formation tout en se conformant aux exigences d'un diplôme de Licence.

Cette maquette est **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

#### **b. Calendrier universitaire rentrée 2024**

Madame Chantal CLERC présente les calendriers universitaires 2023-2024 des cours et des examens et des suspensions de cours.

Madame Géraldine FARGES demande la parole pour mettre en avant les contraintes organisationnelles de la licence EFEC en raison de la présence de cette formation sur deux sites différents (Dijon et Nevers), auquel il faut rajouter le PPPE également à Nevers.

Elle sollicite un délai supplémentaire pour mener la réflexion nécessaire afin de présenter un calendrier respectant le référentiel des études de l'université de Bourgogne et permettant une formation optimale des étudiants.

Le calendrier des examens et des suspensions des cours est **approuvé à l'unanimité**, à l'exception des informations concernant le département sciences de l'éducation et de la formation qui feront l'objet d'une prochaine consultation.

### **7 – Point financier**

#### **a. Bourses pour les stages à l'étranger**

Monsieur Julien MUGNIER dévoile la répartition de l'enveloppe destinée à contribuer aux frais de stage à l'étranger des étudiants de master MEEF pour un montant de 8 770 euros.

L'enveloppe globale a été partagée selon la modalité de répartition prenant en compte le nombre de semaine passées dans l'établissement d'accueil.

Madame Elsa LANG RIPERT souligne que le financement de ces aides est pris en charge par le budget propre de l'INSPE afin d'encourager la mobilité des étudiants.

Le directeur du département MEEF signale que cette bourse est cumulable avec d'autres aides existantes comme celle portée par la Région Bourgogne Franche Comté « Dynastage ».

Madame Sandrine ROUSSEAU demande la parole pour suggérer l'utilisation du réseau FORTHEM.

Monsieur Julien MUGNIER précise que le dispositif FORTHEM ne se prête malheureusement pas à ce genre de temps de formation en raison des contraintes des stages de master.

Le président du conseil relève ce beau dynamisme encouragé par l'INSPE et si important pour la formation des étudiants.

Cette répartition est soumise au vote et **approuvée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

#### **b. Subventions et tarifs**

Madame Chantal CLERC présente, tout d'abord, le tableau récapitulatif des aides BQR (bonus qualité recherche) votées par le conseil scientifique de l'institut en rappelant le fondement et les objectifs de cette contribution à la recherche au sein de l'INSPE.

Puis, elle liste les trois adhésions proposées au vote ce jour à l'association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation en Europe, à l'association internationale de pédagogie universitaire et au conseil international des musées pour les montants respectifs de 65 €, 40 € et 88 €.

Elle énumère ensuite différentes subventions versées à l'occasion de la journée de remise des diplômes de l'INSPE par la MGEN, la CASDEN, la MAIF et la CME pour des montants respectifs de 500 €, 250 €, 270 et 400 €.

Toujours en lien avec cet événement qui se déroulera le samedi 25 mai, madame Chantal CLERC propose le tarif de 7,50 € HT pour la vente de coiffes.

Monsieur Thierry GOATER souligne l'importance que revêt cette journée de remise des diplômes pour les nouvelles générations qui sont en demande de ritualisation et expriment par ce biais le besoin de ressentir un certain sentiment d'appartenance.

Les aides BQR, les tarifs et les subventions sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

#### **c. Sorties d'inventaire**

Madame Chantal CLERC conserve la parole pour commenter le tableau récapitulatif des sorties d'inventaire. Celui-ci concerne en grande partie du matériel informatique.

Elle relève que les ordinateurs vont être cédés gratuitement à l'association sportive et culturelle de l'INSPE de Nevers via une convention dont il sera question dans le point suivant.

Les sorties d'inventaire sont **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

## 8 – Approbation de conventions

La responsable administrative porte à la connaissance du conseil les conventions suivantes :

- une convention cadre de partenariat avec le réseau CANOPÉ qui définit les conditions par lesquelles les deux parties vont coopérer (prestations spécifiques et formations) ;
- une convention de mise à disposition de biens dans le cadre d'accueil des étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année de master MEEF encadrement éducatif avec le collègue Marcelle PARDÉ ;
- l'avenant n°32 à la convention d'agrément du restaurant du site INSPE de Nevers par le CROUS qui arrête le montant de la subvention versée à la somme de 17 914,01 € ;
- une convention de cession gratuite de matériels informatiques réformés par l'université de Bourgogne au bénéfice de l'association sportive et culturelle de l'INSPE de Nevers ;
- l'annexe pour l'année 2024 de la convention relative à la collecte des déchets pour le site de Nevers ;
- une convention d'occupation du domaine public, avec la SARL Dallmayr distribution, pour la mise à disposition et l'exploitation de deux appareils de distribution automatique de boissons et de denrées alimentaires sur le site de l'INSPE rue Charles Dumont ;
- une convention pour le versement d'une subvention de 1 100 € pour l'organisation de différents événements par l'établissement public de coopération culturelle Terre de Louis Pasteur ;
- une convention de prêt à titre gratuit au bénéfice du lycée Gustave Eiffel d'un système réel échelle 1 de panneaux solaires motorisés avec batteries et régulateur de charge et composants de pilotage et un système didactique store de toit solaire à télécommande ;
- une convention d'occupation temporaire du domaine public concernant les installations sportives du lycée le Castel en faveur des étudiants inscrits en 2<sup>ème</sup> année de master MEEF EPS.

8

Madame Véronique PARISOT présente deux conventions de coopération internationale avec Meiji Gakuin University et avec Nagasaki University.

Ces conventions sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

En l'absence de questions diverses, monsieur Thierry GOATER propose un tour de table afin que chacun puisse se présenter en quelques mots. Il se félicite que les usagers soient à nouveau représentés au conseil de l'institut. Il lève ensuite la séance à 11h50.

Le Président du conseil de l'institut

Thierry GOATER